

COLLECTES SPÉCIALES ES ORDURES EN 202

TERRITOIRE

11 mai 10 août 5 octobre	Territoire où la collecte ordinaire se fait le LUNDI
12 mai 11 août 6 octobre	Territoire où la collecte ordinaire se fait le MARDI
13 mai 12 août 7 octobre	Territoire où la collecte ordinaire se fait le MERCREDI
14 mai 13 août 8 octobre	Territoire où la collecte ordinaire se fait le JEUDI
15 mai 14 août 9 octobre	Territoire où la collecte ordinaire se fait le VENDREDI

VEUILLEZ NOTER:

En raison de la pandémie de la COVID-19, il pourrait y avoir certains délais à la collecte spéciale du printemps. Assurez-vous de respecter l'horaire prévu, mais il se peut que certains trajets doivent être modifiés. Composez le 506-532-0730 ou visitez beaubassinest. ca pour connaître tout changement aux horaires des collectes spéciales et régulières des ordures.

L'Éco-dépôt mobile devrait être dans Beaubassin-est les 8 et 9 juillet de midi à 20h, dans le stationnement de la Salle Grand-Barachois. Mais étant donné que le service d'Éco-dépôt mobile est présentement annulé jusqu'à nouvel ordre, consultez le site de Éco360 Sud-Est, eco360.ca, pour savoir s'il sera offert aux dates annoncées. Merci de votre compréhension.

CHANGEMENTS À LA COLLECTE RÉGULIÈRE LORS DES CONGÉS :

Vendredi 25 décembre 2020 (Noël) la collecte sera samedi 26 décembre 2020

Vendredi 1er janvier 2021 (Jour de l'an) la collecte sera samedi 2 janvier 2021

DIRECTIVES À SUIVRE

- Les ordures ne doivent pas être au bord de la route plus d'une semaine avant la collecte, mais doivent être au chemin avant 4h am le jour de la collecte.
- Les déchets pour la collecte spéciale doivent être séparés des déchets pour la collecte ordinaire.
- Les matériaux de construction ne seront pas ramassés durant la collecte spéciale, tels que bois, matériau d'isolation, Sheetrock, bardeaux d'asphalte, etc.
- Un maximum de 5 gros articles seront ramassés par résidence, tels que des appareils électroménagers.
- Un maximum de 8 pneus d'autos, sans la jante, seront ramassés.
- Tout autre déchet doit être bien empaqueté et ne doit pas dépasser 23 kg (50 lb) en poids.
- Les branches d'arbres doivent être liées en faisceaux d'une longueur maximale de 60 cm (23 pouces) et ne doivent pas dépasser 23 kg (50 lb) en poids.
- Les déchets impropres à la collecte, tels pièces d'autos ou tout équipement avant un réservoir d'essence, ne seront pas ramassés.
- Les résidus domestiques dangereux (RDD), tels produits nettoyants, peinture et engrais, ne seront pas ramassés.

RENSEIGNEMENTS

506.532.0730 www.beaubassinest.ca

COMMUNAUTÉ RURALE BEAUBASSIN-EST **RURAL COMMUNITY**

